

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3564)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 777

présenté par
M. Clément

ARTICLE 9

I. – Compléter l’alinéa 3 par les mots :

« , l’eau et les milieux aquatiques ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion à la fin de l’alinéa 4.

III.– En conséquence, à la première phrase des alinéas 16 et 41, à l’alinéa 44, à l’alinéa 52, à l’alinéa 58 et au premier alinéa de l’alinéa 59, après le mot :

« biodiversité »

procéder à la même insertion.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à donner à l’Agence un nom en relation avec ses futures missions. L’origine de l’essentiel des ressources humaines, des compétences et son financement majoritaire justifiant cet amendement.